

SERVICES DE GARDES

PHARMACIES

Avril

Dimanche 16 : TUFFIER
20, rue Molière

Lundi 17 : DUONG
117, avenue Aristide Briand

Dimanche 23 : SENANT
128, avenue de la République

Dimanche 30 : BERTAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République

Mai

Lundi 1er: BERTAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République

Dimanche 7 et lundi 8 : CHANTRY
31 rue Carvès

Dimanche 14: VIGNIER
62 av de la République

Dimanche 21: JACQUEMART
34 avenue de la République

Jeudi 25: TUFFIER
20 rue Molière

Dimanche 28: PREVOST
104 av Henri Ginoux

Juin

Dimanche 4: ABECASSIS-Mourer
2 av Henri Ginoux

Lundi 5: BOCCARA
9 av de la Marne

Dimanche 11: CHANTRY
31 rue Carvès

Dimanche 18: MOURIER-FECELLE
52 av Henri Ginoux

Dimanche 25: DUPAIN
6 place Jean Jaurès

MÉDECINS, FAITES LE 15

La garde est assurée du lundi au samedi de 20h à minuit et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels et en donnant les coordonnées de la maison de garde où deux médecins généralistes pourront les accueillir. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous. Une convention a été signée entre 165 urgences hospitalières et le lieu de garde intercommunal pour favoriser leur coopération.

Située 10, Bd des Frères Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. ■

► Adresses et numéros utiles

La Mairie à votre service

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 12h. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre Administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex -
Tél. : 01 46 12 76 76.
www.ville-montrouge.fr

Numéros d'urgence

- Police Secours : 17.
- Pompiers : 53, rue de la Vanne - Tél. : 01 58 07 05 28.
- Appel secours : 18 ou 01 46 56 18 18.
- SAMU et Médecins de garde : composez le 15.
- Urgences dentaires : 01 47 78 78 34 (dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).
- Secouristes Croix-Rouge : 01 46 57 95 30.
- Secouristes Protection Civile : 06 13 62 89 61
- Commissariat de Police : 32, avenue de la République, tél. : 01 46 56 34 00.
- Gendarmerie : 5, rue Gabriel Péri, 92320 Châtillon, tél. : 01 46 57 22 22.
- Police Municipale : 69, avenue de la République, tél. : 01 46 56 92 92.
- Carte bancaire - Vol/Perte : 0892 705 705.
- Chèques - Vol/Perte : 01 42 41 22 22.
- EDF-GDF : Electricité : 0810 333 292 Gaz : 0810 433 292.

Adresses utiles

- Préfecture : 177, avenue Joliot Curie - 92000 Nanterre, tél. : 0821 80 30 92 (0,12 € TTC/min).

- Sous-Préfecture : 99, avenue du Général de Gaulle - 92160 Antony, tél. : 01 56 45 38 00.
- Impôts : 18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, tél. : 01 55 58 24 00.
- Sécurité Sociale : 16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, tél. : 01 55 58 13 60.
- Allocations familiales : 7, rue Gervais - 92245 Issy-les-Moulineaux, tél. : 01 46 48 54 22.
- OPHLM : 18, av. Emile Boutroux - 92120 Montrouge, tél. : 01 55 58 17 00.
- Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.
- Centre Médico-Social : 5, rue Amaury Duval - 92120 Montrouge, tél. : 01 46 12 74 09.
- Piscine Municipale : 91, avenue Henri Ginoux - 92120 Montrouge, tél. : 01 46 12 76 89.
- Centre d'Information et d'Orientation : centre administratif (place Emile Cresp), tél. : 01 46 57 24 75.
- ANPE : 5, rue Théophile Gautier - 92120 Montrouge, tél. : 01 46 56 02 02.
- Mission Locale : 131, rue Maurice Arnoux - 92120 Montrouge, tél. : 01 42 53 50 42.
- Accueil des 16/25 ans du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h30.

CONSOMM'ACTION INFORME

Les chutes accidentelles par la fenêtre touchent essentiellement les enfants de 1 à 5 ans. Des conseils de prudence permettent de les éviter : Éviter de mettre un meuble pouvant servir de marche-pied devant près d'une fenêtre, poser à une hauteur inaccessible

aux enfants un entrebâilleur limitant l'ouverture des battants, si vous changez vos fenêtres optez pour celles à bascule.

Permanences le 1^{er} mercredi (14h-16h) et le 3^{ème} mardi (15h-17h) du mois au 2^{ème} étage du Théâtre (place Emile Cresp)

Consomm'action BP7 92120 Montrouge. ■

► Combien de temps dois-je conserver mes archives ?

Vous souhaitez faire du tri dans vos "papiers". Afin de faciliter votre classement, les archives municipales de la Ville de Montrouge vous indiquent la durée de conservation de la plupart de vos documents personnels.

► À vie

- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Jugement de divorce
- Diplômes, attestations de formation
- Donations
- Livret militaire
- Contrats et certificats de travail
- Bulletins de salaires (jusqu'à liquidation de pension de retraite)
- Avis de paiement des allocations chômage
- Notifications d'attribution et de révision de retraite, d'attribution de pension d'invalidité, relevés de points de caisses de retraites
- Titres de pensions civiles et militaires
- Contrats d'assurance
- Actes de propriété et actes notariés
- Dossiers médicaux, carnets de vaccination, accidents corporels dont vous êtes la victime
- Avis d'imposition

► 30 ans

- Factures des constructeurs, entrepreneurs (gros travaux)
- Factures de réparations et certificats de vente d'un véhicule
- Reconnaissances de dettes et prêts entre particuliers¹
- Pièces justificatives de droits à pension alimentaire, à rente viagère
- Frais de séjour en hôpital²
- Comptes de syndic, procès verbaux des assemblées générales
- Honoraires d'architecte, de consultation et de plaidoirie d'avocat
- Certificats d'achat dans une vente aux enchères

► 10 ans

- Devis, contrats et factures d'artisans, factures des réparations et travaux faits par un commerçant, factures d'eau
- Relevés bancaires, talons de chèques, chèques annulés

- Contrats et justifications de remboursement de crédits immobiliers et autres emprunts
- Relevés et justificatifs de paiement des charges de copropriété

► 6 ans

- Lettres de licenciement
- Déclarations de revenus et pièces relatives au paiement de l'impôt
- Avis de paiement de la retraite

► 5 ans

- Quittances de loyers et charges locatives, relevés de charges immobilières, baux de location⁴
- Avis d'imposition de la taxe foncière⁵
- Factures EDF-GDF
- Justifications du paiement des arrérages de rentes viagères et des pensions alimentaires, des cotisations ASSEDIC, des intérêts d'emprunt³
- Avis d'échéance et justifications de paiement des contrats d'assurance vie, des notes de frais des notaires⁶

► 3 ans

- Preuves de paiement des impôts et taxes, double de la déclaration de revenus
- Avis d'imposition de la redevance télé
- Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité sociale
- Assurances vie et décès⁷

► 2 ans

- Factures de téléphone⁸, d'achats de marchandises, de primes d'assurances (autres que d'assurances vie)
- Bordereaux de prestations de Sécurité sociale et familiale
- Contrats de crédit à la consommation et justification de remboursement⁹
- Avis d'imposition de la taxe d'habitation
- Contrats, quittances d'assurance, assurance du véhicule¹⁰

- Notifications trimestrielles de versement et avis de paiement de retraite

► 1 an

- Factures de transporteur, de ramonage
- Notes de frais de salaires des huissiers
- Justificatifs de paiement des contraventions
- Certificats de scolarité

► 6 mois

- Notes d'hôtel et de restaurant

¹ A compter du dernier remboursement
² Les réclamations courent sur 10 ans pour une clinique privée, 4 ans pour un établissement doté d'un comptable public.
³ 10 ans après la dernière échéance
⁴ 5 ans après le départ
⁵ 5 ans à compter de l'aliénation de la propriété
⁶ A partir de la date des actes
⁷ 3 ans à compter de la résiliation du contrat
⁸ 3 ans pour le fisc, contrat d'abonnement à garder le temps de l'abonnement
⁹ 2 ans après la fin du remboursement
¹⁰ 2 ans à compter de la résiliation du contrat

PETITES ANNONCES

Ces annonces vous permettent de vous mettre en relation. La Ville ne pourra être tenue pour responsable des différends qui pourraient vous opposer à ces personnes, associations ou entreprises. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou refuser les annonces qu'elle reçoit.

Découvrez votre clown !

Karine Casati, Théâtre de l'Étincelle - lire aussi p24) dirigera un stage les week-ends des 17-18 et 24-25 juin, sur le thème : Découvrez votre clown ! (initiation et perfectionnement). Stage limité à 12 participants.

Tarif : 150 € - Inscriptions dès maintenant au 01 42 53 47 15.

Assurance dépendance

L'association pour l'Accompagnement des Retraités à Mobilité Réduite (voitures et scooter électriques) souhaite être contactée par des seniors ayant souscrit une "assurance dépendance" pour étude et comparaison des différents contrats.

Contactez l'ARMR, M. Waché au 06 08 32 16 46. ■